



No de résolution
ou annotation

CANADA

TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **mardi 6 avril 2010 à 19h40** au Centre communautaire manège militaire de Bury à laquelle sont présents **les conseillers, Leona Hodge, Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahon, Terry Williams et Martin Jones, tous membres dudit Conseil** ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal

Le directeur général et secrétaire-trésorier M. Yvan Fortin est présent ainsi que la secrétaire- trésorière adjointe Karen Blouin.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} mars 2010**
- 4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)**
- 5. Rapport du maire**
 - 5.1 Rapport des activités du maire**
- 6. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
 - 6.1 Autorisation de travaux et soumissions réfection de conduites route 214 (phase 2)**
- 7. Information au Conseil et correspondance** Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance
- 8. Rapports des comités**
 - 8.1 Administration**
 - 8.2 Sécurité publique**
 - 8.3 Loisirs, sport et culture**
 - 8.4 Travaux publics et Environnement**
 - 8.5 Urbanisme et développement**
 - 8.6 Golf**
- 9. Affaires nouvelles**
 - 9.1 Résolutions à adopter**
 - 9.1.1** Liste des comptes à payer
 - 9.1.2** Transfert du fonds réservé en 2009 - carrières et sablières
 - 9.1.3** Reddition de comptes / ministère des Transports
 - 9.1.4** Substitut au Conseil des maires
 - 9.1.5** Simultanéité des élections Scolaires et municipales
 - 9.1.6** Formation de l'APSAM en espaces clos
 - 9.1.7** Pacte rural 2010 – Autorisation de signature du protocole d'entente ``Parc Mémoirel et Salles communautaires``
 - 9.1.8** Appui au projet d'aménagement paysager floral
 - 9.1.9** Demande de subvention – programme de « Soutien à l'action bénévole »
 - 9.1.10** Demande de subvention – programme de « Soutien à l'action bénévole » Volet Aînés
 - 9.1.11** Appellation de la petite salle du 2^{ième} étage du CCMM
 - 9.1.12** Mise à jour du plan de développement 2010-2011
 - 9.1.13** Tarification aux non-résidents et registre de fréquentation de la bibliothèque
 - 9.1.14** Demande à la CPTAQ - Dossier Dominique Lussier
 - 9.1.15** Demande à la CPTAQ - Dossier François Bégin
 - 9.1.16** Cotisation annuelle au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour 2010-2011
 - 9.1.17** Rénovation intérieur chalet du golf
 - 9.1.18** Achat d'abat poussière



No de résolution
ou annotation

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du règlement 408-2010 afin de décréter un emprunt pour l'achat d'un camion citerne autopompe

11. Avis de motion à donner

12. Varia et affaires nouvelles

13. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

14. Information des membres du Conseil

15. Levée de l'assemblée

16. Prochaine séance ordinaire

Lundi le 3 mai 2010 à 19h30 au Centre communautaire manège militaire (563, rue Main)

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum et mot de bienvenue à 19h40.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution **2010-04-39**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Florence Fréchette, appuyé par la conseillère Marilyn Matheson, **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2010 tel que présenté.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

3. Adoption du procès verbal

Résolution **2010-04-40**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Leona Hodge, appuyé par la conseillère Marilyn Matheson, **D'ADOPTER** le procès verbal de la séance ordinaire du 1 mars 2010 tel que présenté.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Environ 17 personnes ont assisté à la séance. Quelques personnes ont émis des commentaires.

5. Rapport du maire

5.1 Rapport des activités du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

6. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

6.1 Autorisation de travaux et soumissions réfection de conduites route 214 (phase 2)

Résolution **2010-04-41**

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la réfection de la conduite sur la route 214, (phase 2);

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été obtenues à cet effet;

ATTENDU QUE le ministère des Transport devra assumer sa part des travaux;

ATTENDU QU'une somme de 105 000 \$ dans le cadre du programme Préco est confirmée par la députée Johanne Gonthier et qu'une lettre parviendra sous peu à la municipalité confirmant ce montant par le ministère concerné;

ATTENDU QUE sept soumissions ont été reçues et elles sont :



No de résolution
ou annotation

Rang de l'entrepreneur et montant incluant les taxes.

1. Construction DJL inc. 259 330,27 \$
2. Les Constructions Soldi inc. 261 664,94 \$
3. Sintra inc. – Région Estrie 268 138,42 \$
4. Grondin Excavation inc. 268 379,50 \$
5. Excavation M. Toulouse inc. 283 553,19 \$
6. T.G.C. inc. 288 145,61 \$
7. Giroux et Lessard ltée 429 232,92 \$

ATTENDU QUE selon l'avis de la firme d'ingénieur Teknika HBA et au meilleur de leur connaissance, la plus basse soumission reçue est conforme aux exigences des plans et devis;

ATTENDU QUE la Firme Teknika HBA recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc. pour un montant de 259 330,27 \$, incluant les taxes.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, Martin Jones, appuyé par le conseiller, Terry Williams, **D'autoriser** Construction DJL inc. à réaliser les travaux pour le montant soumis soit 259 330,27 \$ taxes incluses conditionnel à ce que le ministère de Transport confirme à la municipalité de Bury qu'il va défrayer les coûts réels du projet et tous les travaux qui sont sous leur responsabilités, soit égout pluvial et la réfection des lieux ou va se trouver l'égout pluvial et conditionnel à la lettre de confirmation officielle de la subvention dans le cadre du programme Préco.

QU'il soit autorisé que le solde à être payé par la municipalité après la subvention de 105 000 \$ et la contribution du MTQ pour environ 100 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé réservé pour des projets d'aqueduc. Ce solde étant de 80 357 \$.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

7. Information au conseil et correspondance

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondances.

8. Rapports des comités

- 8.1 Administration
- 8.2 Sécurité publique
- 8.3 Loisirs, sport et culture
- 8.4 Travaux publics et Environnement
- 8.5 Urbanisme et développement
- 8.6 Golf

9. Affaires nouvelles

9.1.1 Liste des comptes à payer

Résolution **2010-04-42**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire doit préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Leona Hodge, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahon **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes à



No de résolution
ou annotation

payer et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **196 551.15 \$**

QUE le rapport soit classé sous le numéro 03-2010 et considéré comme faisant partie intégrante du présent procès verbal.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.2 Transfert du fonds réservé en 2009 – carrières et sablières
Résolution **2010-04-43**

ATTENDU QUE le règlement numéro 405-2009 « règlement relatif au fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques » prévoient la constitution d'un fonds local réservé.

ATTENDU QU'en 2009 les revenus des sablières ont totalisé 76 000\$ dont 11 024.42\$, soit 15 %, sont des coûts d'administration autorisés et le solde 64 975.58\$ est la somme versée au fonds.

ATTENDU QUE la municipalité désire clarifier sa méthode de financement de réfection et d'entretien de tout ou partie de voies publiques.

ATTENDU QUE la municipalité prévoit rembourser ses dépenses de l'année 2009 en utilisant les argents obtenues sur les redevances des carrières et sablières pour affecter ces inconvénients liés au transport des substances assujetties.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Florence Fréchette et appuyé par le conseiller Martin Jones, **DE** transférer rétroactivement à 2009 le montant de 64 975. 58\$ du surplus accumulé réservé à partir du fonds créé par les redevances des carrières et sablières et d'utiliser ce montant au paiement des dépenses effectuées durant la même année pour la réfection et l'entretien des chemins.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.3 Reddition de comptes / ministère des Transports
Résolution **2010-04-44**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a confié l'entretien du réseau routier rural aux municipalités en avril 1993;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide à l'entretien du réseau routier local avait été mis en place afin de supporter les municipalités devant exercer cette compétence;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige aux municipalités, dans sa reddition de comptes 2009, qu'un vérificateur externe atteste l'usage des compensations reçues;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités du Québec doivent comptabiliser leurs revenus et dépenses de la même façon tel qu'indiqué dans le « Manuel de la présentation de l'information financière municipale »;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de transport sont réparties, selon ce manuel, de la manière suivante :

- Transport – Voirie municipale
- Transport – Enlèvement de la neige
- Transport – Autres



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande aux municipalités de répartir les dépenses entre : Chaussées – Système de drainage – Système de sécurité – Abords de routes;

CONSIDÉRANT QUE le système de comptabilité préconisé par les Affaires municipales n'est pas conçu de façon à répondre à ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses en voirie d'été sont inscrites sous « voirie municipale » tandis que les dépenses d'hiver sont inscrites sous « enlèvement de la neige » et qu'il n'y a pas de répartitions entre l'entretien des routes prises en charge et l'entretien des rues municipales;

PAR CES MOTIFS ET SUR LA PROPOSITION de la conseillère Leona Hodge, appuyée par la conseillère, Linda Harper McMahon, il est résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Qu'une demande soit adressée au ministère des Transports de revoir ses exigences concernant la reddition de comptes 2009 relative au programme d'aide à l'entretien du réseau local afin de simplifier celles-ci.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.4 Substitut au Conseil des maires

Résolution **2010-04-45**

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François doivent par résolution déléguer un remplaçant du maire lorsque celui-ci ne pourra pas se présenter à l'une des assemblées;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François requiert de produire une résolution pour régulariser la situation, et ce afin d'avoir des représentants dûment nommés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Leona Hodge, appuyé par la conseillère Marilyn Matheson, **DE** déléguer Linda Harper McMahon conseillère, pour combler l'absence du maire lorsque nécessaire aux réunions de la MRC du Haut-Saint-François.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.5 Simultanéité des élections Scolaires et municipales

Résolution **2010-04-46**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones, appuyé par la conseillère Leona Hodge, **DE RÉITÉRER** l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à (nom du député provincial de votre circonscription), député de la circonscription (nom de votre circonscription), à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

LE VOTE A ÉTÉ DEMANDÉ par le conseiller Terry Williams, le résultat du vote est 4 pour et 2 contre.

9.1.6 Formation de l'APSAM en espaces clos Résolution 2010-04-47



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la CSST a demandé aux municipalités d'apporter une attention accrue aux opérations d'entretien effectuées par les employés qui doivent intervenir dans les espaces clos afin de se conformer aux Lois et règlements en vigueur.

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a retenu les services de la firme Aquatech pour intervenir dans ce domaine et qu'une relève à partir de ses propres employés est en développement.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, Terry Williams, appuyé par la conseillère, Linda Harper McMahan, **D'autoriser** 4 employés en groupe de 2 affectés à l'entretien du réseau d'égout et d'aqueduc à participer à une formation de 2 jours dispensé par l'APSAM sur les espaces clos à Lac Mégantic (1 groupe les 10 et 11 mai et l'autre groupe les 17 et 18 mai) afin de permettre aux employés des travaux publics d'obtenir la carte de compétence requise par la CSST pour effectuer le travail.

D'autoriser le remboursement des frais de cours estimés à 200\$ pour un groupe complet avec les autres municipalités et le paiement des frais de déplacement et de repas.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.7 Pacte rural 2010 – Autorisation de signature du protocole d'entente ``Parc Mémorial et Salles communautaires``.

Résolution **2010-04-48**

ATTENDU QUE les projets d'aménagement touristique du Parc mémorial, de finalisation de la salle Victoria située au 2^{ième} étage de l'Édifice Victoria et d'équipements d'animation de la petite salle du 2^{ième} étage du Centre Communautaire Manège Militaire ont été acceptés par la MRC dans le cadre du parc rural.

ATTENDU QUE les deux résolutions no. 2009-12-184 et 2010-01-14 relativement à ces projets ont été adoptés par le conseil.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahan, et appuyé par la conseillère, Leona Hodge, **D'autoriser** le maire ainsi que le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC du Haut-Saint-François pour permettre la réalisation des projets ci haut mentionnés.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.8 Appui au projet d'aménagement paysager floral

Résolution **2010-04-49**

ATTENDU QU'un projet d'amélioration visuel visant à souligner la beauté et le cachet particulier du village de Bury a été présenté au conseil par un comité de citoyens;

ATTENDU QUE divers sites sont visés par ces travaux d'aménagement et qu'un investissement minime est nécessaire de la part de la municipalité puisque la participation bénévole des citoyens et citoyennes membres du comité sera importante tant en temps, qu'en fournitures diverses ou en dons.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Florence Fréchette, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahan, **D'appuyer** le projet d'aménagement



No de résolution
ou annotation

paysager floral 2010 et à cet effet, d'autoriser un budget de \$600 pour l'achat d'arbustes, de vivaces et de paillis.

QUE la fourniture de 4 heures/hommes du service des travaux publics soit autorisée pour aider à la préparation des sites.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.9 Demande de subvention – programme de « Soutien à l'action bénévole »
Résolution 2010-04-50

ATTENDU QUE la municipalité désire entreprendre des démarches pour un projet d'infrastructures en loisirs visant l'amélioration des espaces intérieur du chalet du golf Pen-Y-Bryn;

ATTENDU QUE la municipalité veut profiter d'une subvention dans le cadre des démarches conjointes du Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François et de madame Johanne Gonthier, députée de Mégantic-Compton relativement au programme de Support à l'Action Bénévole (SAB);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Leona Hodge, appuyé par la conseillère, Linda Harper McMahon, **QUE** la municipalité demande une subvention de \$3000.00 pour réaliser le projet d'amélioration des infrastructures du golf dans cadre du programme de soutien à l'action bénévole et d'engager à payer le solde du projet.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.10 Demande de subvention – programme de « Soutien à l'action bénévole » - Volet Aînés
Résolution 2010-04-51

ATTENDU QUE le Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François et Madame Johanne Gonthier, députée de Mégantic-Compton continuent conjointement à mettre en œuvre le volet aînés au programme de support à l'action bénévole;

ATTENDU QUE le programme SAB Loisirs «Volet Aînés» permet une subvention de 50 % du coût du projet pour un maximum de \$750.00;

ATTENDU QUE le projet vise l'achat d'équipements technologiques d'animation du golf.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Leona Hodge, appuyé par la conseillère, Florence Fréchette, **QUE** la municipalité autorise la présentation d'un projet dans le cadre du Programme «Soutien à l'Action Bénévole» - Volet Aînés et s'engage à soutenir financièrement le projet pour le solde manquant.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.11 Appellation de la petite salle du 2^{ième} étage du CCMM
Résolution 2010-04-52

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la tenue d'un concours pour trouver un nom à la petite salle situé au 2^{ième} étage du CCMM et que le jury,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

formé de trois personnes, ayant étudié les dossiers sans connaître les noms des finalistes en sont venus à une recommandation unanime sur le choix d'un gagnant.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Leona Hodge, appuyé par la conseillère, Linda Harper McMahon, **D'**accepter la recommandation du jury à l'effet de retenir la proposition de la jeune étudiante Brittany MacLeod et désigner la petite salle du 2^{ième} étage du CCMM sous le nom de : Veterans Memorial Lounge «*Salle des anciens combattants*».

DE verser à la gagnante le montant de 50\$ qu'elle s'est méritée en remportant le concours.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.12 Mise à jour du plan de développement 2010-2011

Résolution **2010-04-53**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a déposé un plan de développement au Pacte Rural en mai 2008 lequel identifiait des priorités;

ATTENDU QUE ce plan a été modifié en 2009 et qu'il est devenu nécessaire de le modifier pour 2010-2011 afin de préciser les objectifs et actions prioritaires.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Florence Fréchette, appuyé par la conseillère, Linda Harper McMahon, **D'ADOPTER** le plan de développement révisé et de soumettre ce plan avant le 14 avril 2010 tel que demandé.

DE nommer les 4 membres citoyens et citoyennes suivants pour faire partie du Comité consultatif en changement(CCC) pour la durée du plan afin d'en faire le suivi avec les trois membres du conseil aussi nommés pour en faire partie :

Stéphane Sévigny, citoyen
Patricia Thibeault, citoyenne
Mélanie Blouin, citoyenne
Carole Gillam, citoyenne
Marilyn Matheson, élu
Terry William, élu
Martin Jones, élu

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.13 Tarification aux non-résidents et registre de fréquentation de la bibliothèque

Résolution **2010-04-54**

ATTENDU QUE des citoyens de l'extérieur de la municipalité désirent fréquenter la bibliothèque et qu'il y a lieu d'établir une tarification pour les non-résidents.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, Terry Williams, appuyé par la conseillère, Marilyn Matheson, **DE** fixer à \$12.00 par personne par année le coût de participation à la bibliothèque des usagers non-résidents et de charger à ceux-ci des frais \$2.00 l'heure pour l'utilisation d'internet.

DE demander au comité de la bibliothèque de faire signer un registre de présence à tous les utilisateurs avec l'heure de présence et de faire rapport au conseil à tous les trois mois de la participation des résidents et non-résidents.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****



No de résolution
ou annotation

9.1.14 Demande à la CPTAQ - Dossier Dominique Lussier
Résolution 2010-04-55

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bury est doté d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Lussier veut implanter un projet d'utilisation non-agricole en zone verte, il doit alors demander la permission à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QU'après une analyse initiale, comme elle se réserve le droit, la Commission demande au Conseil municipal de Bury d'émettre une résolution appuyant le projet de M. Lussier;

CONSIDÉRANT QUE suivant la dernière réunion du CCU, les membres ont recommandé le projet de M. Lussier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahon **ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal informe la CPTAQ qu'il appui l'implantation du projet de M. Lussier sur son territoire.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.15 Demande à la CPTAQ - Dossier François Bégin
Résolution 2010-04-56

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bury est doté d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Bégin veut implanter un projet d'utilisation non-agricole en zone verte et qu'il doit alors formuler une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ), tout en y annexant une résolution du Conseil municipal appuyant le projet;

CONSIDÉRANT QUE suivant la dernière réunion du CCU, les membres ont les membres ont recommandé le projet de M. Bégin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Marilyn Matheson, appuyé par la conseillère, Florence Fréchette, **ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal informe la CPTAQ qu'il appui l'implantation du projet de M. Bégin sur son territoire.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.16 Cotisation annuelle au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour 2010-2011
Résolution 2010-04-57

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, Martin Jones, appuyé par la conseillère, Linda Harper McMahon, **D'**autoriser le paiement d'une somme de \$90 pour l'adhésion au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2010-2011.



No de résolution
ou annotation

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.17 Rénovation intérieur chalet du golf
Résolution **2010-04-58**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Leona Hodge, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahon, **D'**autoriser des rénovations intérieure au chalet du golf pour un budget de 16 566 \$ incluant des imprévus de 10%, plus taxes applicables.

Les deux soumissions sur invitation obtenues pour ce projet s'élèvent à :

Gaëtan Pinard sablage et installation, 15 060.00 \$;
Atelier Virage inc.,..... 16 397.95 \$.

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par Gaëtan Pinard sablage et installation, au montant de 15 060 \$ plus taxes.

QU'un premier montant de 8 000 \$ soit pris à même les sommes réservées pour ce projet dans le budget 2010 et le solde de 8 566 \$ plus taxes soit comblé à partir du surplus accumulé.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

9.1.18 Achat d'abat poussière 2010
Résolution **2010-04-59**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, Martin Jones, appuyé par la conseillère, Leona Hodge, **D'**autoriser l'achat de 50 tonnes de calcium servant d'abat poussière lors de la prochaine saison estivale 2010. Les prix sur invitation obtenus auprès de 2 soumissionnaires sont les suivants :

Sel Warwick 418.00 \$ la TM
Somavrac 421.26 \$ la TM

DE retenir la soumission de Sel Warwick et d'autoriser à cet effet une dépense de 20 900 \$ plus taxes.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du règlement d'emprunt 408-2010 afin de décréter un emprunt pour l'achat d'un camion citerne autopompe
Résolution **2010-04-60**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire emprunter pour le rachat du camion citerne autopompe qui sera loué du Centre de gestion de l'équipement roulant (CEGER) et ce en raison des avantages financiers que cela comporte.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, Terry Williams, appuyé par la conseillère, Linda Harper McMahon, **QUE** la municipalité adopte le règlement numéro 408-2010 afin d'effectuer un emprunt pour l'achat d'un camion citerne autopompe et autorise un emprunt de 232 486\$.

****ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS****

11. Avis de motion à donner

Aucun

12. Varia et affaires nouvelles

Aucune



No de résolution
ou annotation

13. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

La 2^{ième} période de questions a lieu.

14. Information des membres du Conseil

Les membres du Conseil individuellement prennent la parole.

15. Levée de l'assemblée

Résolution **2010-04-61**

Clôture de l'assemblée; il est proposé par le conseiller, Terry Williams,
QUE l'assemblée soit levée à 21h40.

Certificat de fonds suffisants:

Je, soussignée Yvan Fortin Directeur général / secrétaire-trésorier, certifie par la présente que les fonds sont suffisants pour les sommes à payer dans les **Résolutions 2010-04-41, 2010-04-42, 2010-04-47, 2010-04-49, 2010-04-52, 2010-04-53, 2010-04-57, 2010-04-58 et 2010-04-59**

Signé ce 7 avril 2010

Yvan Fortin, Directeur général / secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, Maire

Yvan Fortin, Directeur général / secrétaire-trésorier